

## **COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Délégués présents ou suppléés :** F. MONTREYNAUD, A. BLANDIN, J. MICHAUT, J. BOCQUET, J. COUDY, M.J. VAILLANT, P. GENDRAUD, E. BOILEAU, J.L. DROIN, A. DUPRE, D. CHARLOT, C. LERMAN, J.P. ROUSSEAU, C. ROYER, A.M. URBAIN, J. JOUBLIN, P.G. QUIRIN, G. ARNOUITS, H. COMOY, E. MAUFROY, M. SCHALLER, C. BERTHOLLET, F. DOLOZILEK, I. ESSEIVA, B. PARTONNAUD, R. DÉGRYSE, J.D. FRANCK.

**Délégués absents ayant donné procuration :** J.M. FROMONOT (pouvoir donné à G. ARNOUITS).

**Délégués excusés :** A. DROIN, J.J. CARRE, S. AUFRERE, O. FARAMA, P. MERLE, E. NAULOT, G. MARION, R. DEPUYDT, M. PAUTRE, Y. DEPOUHON, T. VERRIER. M. MOCQUOT.

**Secrétaire de séance :** J. JOUBLIN.

### ***ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2019***

---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### ***INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'YONNE – PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE***

---

Le Président souhaite la bienvenue et donne la parole à Mesdames Marie-France BARRAS et Cécile CHAMOY pour la présentation de la convention territoriale globale, démarche partenariale autour des besoins des territoires en matière de politiques d'action sociale sans financement direct de la CAF.

#### ***1°) TOURISME***

---

- **PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA HALTE NAUTIQUE DE CRAVANT BAZARNES**

***Rapporteur :*** Marie-José Vaillant

La Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs a sollicité le CAUE de l'Yonne dans le cadre d'une réflexion sur les aménagements possibles de la halte-nautique située sur les communes de Bazarnes et Cravant.

Pour accompagner au mieux la collectivité dans l'étude de ce projet, le CAUE de l'Yonne propose une analyse du site actuel faisant ressortir les grands enjeux, suivie de propositions d'aménagement afin d'intégrer et organiser les usages suivants :

- Stationnement bateaux et accès sécurisé à la halte
- Espaces stationnement matérialisés
- Antenne de l'Office de Tourisme et aménagement pour stockage vélo, paddle
- Stationnement camping-car et services associés
- Aires de loisirs avec tables et bancs
- Espace propreté pour le stockage des déchets.

L'ensemble de cette réflexion intègre une dimension paysagère visant à mettre en valeur le site lui-même et l'entrée du bourg de Cravant.

L'avis des membres du bureau est sollicité sur les différentes pistes d'aménagement et plus globalement sur l'intérêt stratégique du point de vue touristique d'un tel aménagement.

En cas d'avis favorable, le CAUE pourra être sollicité pour accompagner la communauté dans la rédaction d'un cahier des charges afin de retenir un maître d'œuvre en 2020.

Alain Dupré et Marc Schaller s'interrogent sur le meilleur lieu possible afin d'éviter les doublons. P. Gendraud évoque la véloroute jusqu'à Paris.

Le bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- [ADHESION A LA PLATEFORME EN LIGNE TAXEDESEJOUR.COM](https://www.taxedesejour.com)

***Rapporteur :*** Marie-José Vaillant

Afin de simplifier la déclaration mensuelle de collecte de la taxe de séjour par les hébergeurs, la SPL Office de Tourisme Chablis Cure et Yonne a adhéré à la plateforme taxedesejour.com proposée par la société Nouveaux Territoires.

La 3CVT étant seule habilitée à régler et percevoir la taxe de séjour, il convient d'autoriser par délibération le recours à la plateforme et de donner mandat à la SPL pour signer et gérer la plateforme, ainsi que le traitement des données dans le cadre de la RGPD.

J. Michaut indique que ce système permettra une meilleure perception de la taxe.

Le bureau décide l'adhésion à la plateforme à l'unanimité.

## **2\*) ADMINISTRATION GENERALE**

---

- **PRESENTATION PROJET ACQUISITION IMMOBILIERE A CHABLIS POUR IMPLANTATION SIEGE ADMINISTRATIF**

**Rapporteur :** *Etienne Boileau*

La maison jouxtant la salle du foyer de Chablis est à vendre. D'une surface totale d'environ 340 m<sup>2</sup> habitable, l'immeuble « ROBIN » apparaît être une opportunité pour la 3CVT de disposer des locaux administratifs en pleine propriété.

Le bâtiment est composé de 3 parties reliables (aux 3, 3 bis et 5 boulevard du Docteur Tacussel).

Le coût estimatif des travaux est de 1 200 à 1 400 € du m<sup>2</sup> soit une enveloppe de 450 à 500 000 € à laquelle il faudra ajouter l'achat du bien dont l'estimation par les domaines est en cours.

Le coût actuel de la location auprès de la Chablisienne est de 21 296 €.

Le bureau prend acte de cette présentation.

- **REFLEXION AUTOUR DE LA MUTUALISATION DES SERVICES**

**Rapporteur :** *Etienne Boileau*

Plusieurs communes de la 3CVT rencontrent des difficultés pour le recrutement de leur secrétaire de mairie. D'autres communes auront prochainement des postes vacants en raison de départs à la retraite de leur secrétaire.

À leur demande, le bureau communautaire est saisi pour débattre de l'opportunité d'engager une démarche de mutualisation à l'instar de celle du service travaux et du service instruction droit des sols.

Outre le recrutement à l'identique, la communauté de communes pourrait proposer aux communes qui le souhaitent une prestation de service comptabilité/analyse financière et ressources humaines (paye et carrière).

M. Schaller est pleinement concerné avec l'agent qui assure le secrétariat pour Préhy et une autre commune. Il évoque une animation du réseau par les secrétaires. Il estime qu'un tel système, s'il se mettait en place, doit être équilibré en dépenses et recettes et utiliser le même logiciel.

A.-M. Urbain trouve l'idée séduisante mais estime qu'il convient de ne pas oublier les secrétaires actuels.

G. Arnouts pense qu'il est difficile de recourir au centre de gestion pour ce type de prestation.

Il conviendrait d'élaborer un questionnaire afin de recenser l'âge des agents concernés, les quotités de services à temps partiel, l'âge prévisible des départs à la retraite et le temps d'ouverture des secrétariats.

### **3\*) ASSAINISSEMENT**

---

- ORGANISATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT SECTEUR EX-CCVS

***Rapporteur :*** *Dominique Charlot*

Il est rappelé que depuis le 6 septembre, la 3CVT a fait appel à la société VEOLIA pour l'exploitation des quatre stations d'épuration de type boues activées du secteur à savoir Maligny, Ligny-le-Châtel, Pontigny et Venouse. Cette prestation court actuellement jusqu'au 31 décembre.

Les vice-présidents, majoritairement, souhaitent la poursuite de cette prestation, étant précisé que le poste d'agent d'exploitation vacant n'est toujours pas pourvu et que même le secteur privé rencontre des difficultés de recrutement.

Le coût de la prestation est de 1 189,16 € HT par semaine.

R. Degryse n'est pas d'accord avec cette position.

Le bureau communautaire, à la majorité moins quatre oppositions et une abstention, donne son accord à la poursuite de la prestation.

### **4\*) ENFANCE JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE**

---

- GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHÉ DE FOURNITURE REPAS CANTINE SCOLAIRE

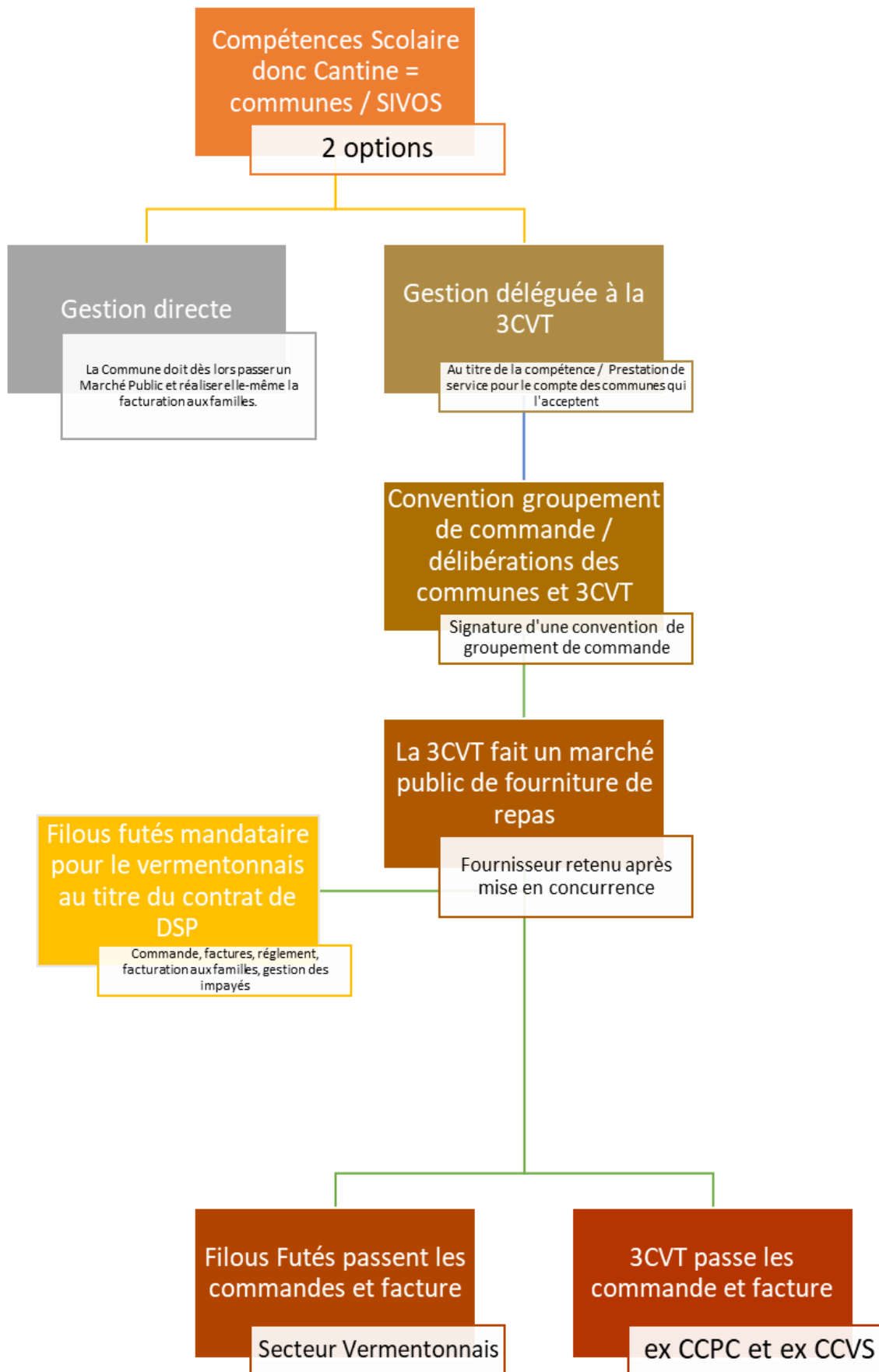
***Rapporteur :*** *Hélène Comoy*

La mutualisation des commandes des repas de cantines à l'échelle intercommunale est réalisée depuis de nombreuses années sur l'ex-CCPC et l'ex-CCVS d'une part, et sur le Vermentonnais par l'intermédiaire de l'association Les Filous Futés d'autre part.

Dans le cadre de l'harmonisation des prix et des repas livrés, il est proposé aux membres du bureau d'établir un nouvel appel d'offre entre les fournisseurs de repas.

Conformément à ses statuts, la 3CVT peut réaliser, pour le compte des communes et SIVOS qui le souhaitent, une prestation de coordination et de mutualisation du marché de fourniture de repas et l'établissement d'une facture unique périscolaire et cantine scolaire auprès des familles.

Le schéma organisationnel ci-dessous présente ce qui vient d'être décrit précédemment.



Un retroplanning, aboutissant à une mise en œuvre du marché à la rentrée de septembre 2020, est joint aux présentes notes.

Après retour des communes et SIVOS intéressés, le projet de convention de groupement de commande, préalable au lancement de l'appel d'offre, sera soumis au conseil communautaire de décembre.

G. Arnouts demande combien il y a de fournisseurs différents actuellement.

H. Comoy répond qu'il y en a deux.

G. Arnouts s'interroge alors sur la nécessité de changer l'organisation d'un système qui fonctionne.

H. Comoy répond qu'il s'agit d'avoir un même tarif, d'offrir une facturation unique et de respecter les marchés publics.

J. Michaut demande si le groupement sera mis en place même s'il y a très peu d'adhérents.

Dominique Charlot répond affirmativement car il s'agit d'un besoin propre pour les ALSH.

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS PAR LE SYNDICAT DU GYMNASSE DU COLLÈGE DE CHABLIS

***Rapporteur : Hélène Comoy***

Dans le cadre de l'organisation de l'école multisports, le syndicat du gymnase du collège de Chablis met à la disposition de la communauté de communes deux éducateurs sportifs à raison de 3 h 30 hebdomadaires par éducateur les mercredis et 10 h 30 hebdomadaires par éducateur durant les petites vacances.

Lors du bureau communautaire du 18 octobre, et dans le but de proposer des créneaux horaires supplémentaires sur le site de Chablis, une création de poste d'animateur sportif avait été décidée à raison de 4 heures hebdomadaires.

La commission extrascolaire et périscolaire réunie début 2019 a souhaité poursuivre le développement de l'école multisports en proposant l'organisation de sessions sur les sites décentralisés de Beines, Chichée et Saint-Cyr-les-Colons, ce que le conseil a autorisé en portant le temps de travail du poste ouvert à 8 heures hebdomadaires.

Le poste d'animateur sportif occupé par Monsieur Joffrey LABAUNE est vacant depuis sa prise de fonction au poste de directeur de la maison de l'enfant de Pontigny, ce qui n'a pas permis d'ouvrir à la rentrée les différents sites décentralisés.

Les communes ont fait part de leur souhait de poursuivre l'engagement pris auprès d'elles. Afin de satisfaire le besoin, il est proposé aux membres du bureau une augmentation du temps de mise à disposition des deux éducateurs sportifs par le syndicat du gymnase du collège de Chablis, soit une augmentation de 5 h hebdomadaires les mercredis (y compris le temps de trajet et d'installation/désinstallation du matériel).

Du point de vue financier, ces trois sites décentralisés entraînent une augmentation de coût de 3 736 € pour une recette estimée à 735 € (3 sites, 7 élèves par site, soit 35 € \* 21 élèves).

Les ouvertures des sites décentralisés restent toutefois conditionnées à l'inscription et à la présence d'au moins 7 élèves.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de mise à disposition des éducateurs sportifs par le syndicat du gymnase du collège de Chablis.

G. Arnouts indique que Joffrey Labaune est apprécié de tout le monde, des familles, des élus et des agents.

Le bureau autorise la signature de la convention à l'unanimité.

- MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

***Rapporteur :*** *Hélène Comoy*

Suite à des questions de parents dans l'été, le règlement de fonctionnement des mercredis et de l'extrascolaire a été complété pour préciser la notion de « Forfait semaine » et son caractère indivisible ainsi que la non-application des 10 % de remise sur le deuxième enfant inscrit sur des forfaits semaines (par impossibilité technique du logiciel).

Par ailleurs, et à la demande des communes, le règlement du périscolaire prévoit désormais des sanctions amiables et contentieuses en cas de dépassements répétés des horaires des accueils du soir par les familles.

Le bureau autorise la mise à jour des règlements à l'unanimité.

- MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE MULTI-ACCUEIL DE VERMENTON

***Rapporteur :*** *Jean-Dominique Franck*

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement de la crèche qui concernent :

- l'intégration de la démarche de recueil de données demandée par la CAF (Filoué) ;
- les nouvelles modalités d'accès à la crèche suite aux travaux de sécurisation ;
- la réglementation RGPD.

Le bureau autorise la mise à jour du règlement à l'unanimité.

- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS

***Rapporteur :*** *Jean-Dominique Franck*

Le règlement proposé par la commission a pour objet de définir les conditions générales d'attribution des subventions versées aux associations ayant leurs sièges sociaux sur le territoire de la 3CVT.

Par l'attribution de subventions, la 3CVT a la volonté d'accompagner les associations dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs investissements sur le plan financier. Afin de prioriser les demandes de subvention et de s'assurer qu'elles sont en cohérence avec les orientations de la politique de développement intercommunal, plusieurs critères d'éligibilité sont inscrits au sein du règlement.

Le montant total annuel des subventions est défini par le budget communautaire. Il est fixé à 10 000 € par an. Ces subventions communautaires de projets sont à distinguer des subventions annuelles de fonctionnement qui sont du ressort des communes.

À titre d'exemple, le conseil communautaire a accepté en début d'année le versement d'une subvention de projet à la Grange de Beauvais pour 5 000 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'adopter le règlement d'attribution des subventions d'investissements aux associations, joint aux notes du bureau.

C. Bethollet estime que la limitation à trois dossiers est gênante.

J.-D. Franck réponds que, si on ne dépasse pas l'enveloppe, on aidera plus de trois projets.

Une rectification au règlement est à opérer dans cette perspective.

- PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASCMC - PLANETARIUM

***Rapporteur :*** Jean-Dominique Franck

L'association sportive et culturelle de Mailly-le-Château a formulé une demande de subvention à hauteur de 5 000 € pour la construction d'un planétarium dont le coût estimé à 26 100 € TTC.

Dans le plan de financement transmis par l'association, seules les subventions du conseil départemental et de la commune de Courson-les-Carières sont accordées.

Ce projet innovant repose principalement sur le bénévolat des membres associatifs, y compris pour la construction même de la structure en dôme. Il s'inscrit pleinement dans le développement intercommunal et bénéficiera aux écoles, aux accueils de loisirs et aux associations jeunesse du territoire.

La commission ayant émis un avis favorable, il est demandé aux membres du bureau d'autoriser l'attribution de cette subvention à hauteur de 5 000 €.

La subvention est attribuée à l'unanimité.

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ABBAYE DE PONTIGNY

***Rapporteur :*** Dominique Charlot

La commune de Pontigny a formulé une demande de subvention auprès de la communauté de communes pour la restauration de l'orgue de l'abbaye de Pontigny à hauteur de 10% des dépenses HT, soit un montant de subvention de 64 059 €.



M.-J. Vaillant rappelle qu'à Chablis il y avait eu un appel aux dons.

La demande de subvention est rejetée à l'unanimité moins une abstention.

## **5°) AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

- DENONCIATION DU BAIL DE LOCATION DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE CRAVANT

**Rapporteur** : *Colette Lerman*

Il est rappelé aux membres du bureau que les locaux de la maison de service au public (MSAP) sont régis par un bail locatif signé avec un particulier, et pour un loyer d'environ 400 € par mois.

Afin de permettre le déménagement de la MSAP dans un local propriété de la commune de Deux Rivières, il est demandé aux membres du bureau d'autoriser la dénonciation du bail.

La dénonciation est autorisée à l'unanimité.

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LA MSAP DE CRAVANT

**Rapporteur** : *Colette Lerman*

À la suite de la dénonciation du bail de location de la MSAP de Cravant, il est proposé de procéder au déménagement de la Maison de Services au Public au sein de l'ancien cabinet médical, propriété de la commune de Deux Rivières.

Cette mise à disposition serait réalisée à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du local avec la commune.

La signature est autorisée à l'unanimité.

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA POSTE POUR L'AMENAGEMENT DU LOCAL MSAP

**Rapporteur** : *Colette Lerman*

Dans le cadre du déménagement de la MSAP de Cravant, des travaux d'aménagement intérieur et de sécurisation sont à réaliser. Le Groupe la Poste apporte des subventionnements au titre de deux enveloppes. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
Plomberie chauffage	330 €	Subvention la Poste aménagement	18 009 €
Peinture menuiserie sol	12 166,75 €		
Electricité	2 511,51 €		
<i>Sous total HT aménagement</i>	<i>15 008,26 €</i>	<i>Fctva aménagement</i>	<i>2 954 €</i>
<i>Sous total TTC</i>	<i>18 009,91€</i>	<i>Sous total recettes</i>	<i>20 963 €</i>
Dépenses	HT	Recettes	
Sécurisation (rideau métallique, barreaudage, visiophone)	9 176 €	Subvention sécurisation la Poste	10 000 €
<i>Sous total HT sécurisation</i>	<i>9 176,00 €</i>	<i>Fctva sécurisation</i>	<i>1 806 €</i>
<i>Sous total TTC sécurisation</i>	<i>11 011,20 €</i>		<i>11 806 €</i>
<b>TOTAL HT aménagement et sécurisation</b>	<b>24 184,26 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>29 021,11 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>32 769 €</b>

**Disponible : 3 747,89 €**

Les fonds disponibles de 3 747,89 € seront utilisés pour l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

Il est demandé aux membres du Bureau :

- de valider le présent plan de financement ;
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour les travaux d'aménagement auprès du Groupe La Poste à hauteur de 100% de la dépense TTC dans la limite de 20 000 € ;
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention pour les travaux de sécurisation auprès du Groupe La Poste à hauteur de 100% de la dépense TTC dans la limite de 10 000 € ;
- d'acter qu'une décision budgétaire modificative devra être prise au conseil de décembre.

Les autorisations sont données à l'unanimité.

## **6\*) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

Prochaines réunions communautaires :

- Conseil Communautaire : jeudi 5 décembre à 18 h 30 (attention date avancée) à Vermenton

Marc Schaller évoque une éventuelle aide économique pour un projet situé à Prégilbert, pour lequel le maire a manifesté son abstention.

C. Royer pose la question de la cession de la parcelle AO 707 à la Mutualité Française Bourguignonne.

E. Boileau rappelle la délibération initiale qui a précisé les surfaces et les parcelles objet de la vente. Il indique en outre que le juriste de la Mutualité a donné son accord et que toutes les parties concernées étaient d'accord, particulièrement Chantal Royer et Gérard Arnouts.

Ce point devra faire l'objet d'une inscription spécifique à un prochain ordre du jour.